

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Rémi RIZAND, 1^{er} Adjoint.

Date de la convocation : le 9 mars 2026

Présents : Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, André MASSACRIER, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN

Excusés : Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI.

Secrétaire de séance : Sylvain MATHEVON

➤ **Approbation du procès-verbal du 18 février 2026**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 18 février 2026.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 18 février 2026 le Conseil municipal avait arrêté les résultats prévisionnels de l'exercice 2025, dans l'attente de la régularisation des dysfonctionnements techniques affectant le système d'information du centre des finances publiques (DGFIP).

À ce jour, les comptes financiers uniques (CFU) définitifs, transmis par les services de l'État, étant désormais disponibles, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur leur approbation, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

➤ **Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU)**

Monsieur le Maire présente les CFU 2025 de l'ensemble des budget et précise que les montants des résultats anticipés votés lors de la dernière réunion sont identiques aux CFU définitifs.

Monsieur le Maire se retire au moment des votes.

Monsieur Rémi RIZAND, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE les comptes financiers uniques de chaque budget de l'exercice 2025.
- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme présenté.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de des présentes délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance
Sylvain MATHEVON



Le 1^{er} Adjoint
Rémi RIZAND

